

Conseil municipal du 17 novembre 2021

Compte-rendu sommaire

Le dix-sept novembre deux mil vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Guy LECOURT, Maire.

Présents : LECOURT Guy, MATHIEU Didier, BAUDESSON Hélène, TATIN Nathalie, NOUGAYREDE Lina, WALTER Marc, GUILLAUME Agnès, RAFFATIN Florian, GARÇON Emilie, DA SILVA Anne-Claire

Représenté : DRAPIER Valère (par WALTER Marc)

Absents : BERNIER Didier, ADAM Isabelle, TERRIER Christophe, PANTHOU Bertrand

Secrétaire de séance : DA SILVA Anne-Claire

Le Conseil municipal :

1. A adopté, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire suivante /

Section fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Libellé	BP 2021	DM N°1	Nouveaux crédits
66	66111	Intérêts réglés à échéance	2 500 €	700 €	3 200 €
				700 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Libellé	BP 2021	DM N°1	Nouveaux crédits
70	7067	Red. et droits des services périscol.	70 000 €	700 €	70 700 €
				700 €	

Section investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Opération	Chap.	Article	Libellé	BP 2021	DM N°1	Nouveaux crédits
OPFI	45	4581	Opération sous mandat	0 €	18 500 €	18 500 €
54	204	2041583	Subv. projet d'infrastruct d'intérêt national	0 €	9 500 €	9 500 €
54	21	21534	Réseaux d'électrification	95 000 €	- 15 650 €	79 350 €
65	21	21318	Autres bâtiment publics	4 000 €	35 000 €	39 000 €
57	21	2151	Réseaux de voirie	221 000 €	- 35 000 €	186 000 €
Total					12 350 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Opération	Chap.	Article	Libellé	BP 2021	DM N°1	Nouveaux crédits
OPFI	45	4582	Opération sous mandat	0 €	18 500 €	18 500 €
54	13	1321	Subv. Etat et établissements nati.	6 150 €	- 6 150 €	0 €
Total					12 350 €	

2. A décidé, à l'unanimité :

D'approuver le rapport du 9 septembre 2021 présenté par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) sur les incidences du transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » ; ainsi que : le montant de l'attribution de compensation définitive de 2020 pour 13 922 394 € dont 3 892 € pour la commune d'Orcemont et le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2021 pour 13 767 446 € dont 3 892 € pour la commune d'Orcemont.

Concernant la gestion des eaux pluviales urbaines (G.P.U.)

A décidé, à l'unanimité,

D'approuver le principe de la délégation de compétence prévue à l'article L. 5216-5 du CGCT et demander ainsi à la communauté la signature de la convention de délégation de compétence sur la base du modèle proposé par la communauté ;

D'approuver puisqu'il convient de neutraliser certains effets financiers, que pour la durée de la délégation de compétence il soit recouru à des attributions de compensation dites dérogatoires fixées comme suit conformément au 1^obis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts

D'approuver le principe selon lequel, en cas d'abandon de la délégation de compétence, les attributions de compensations applicables à la commune, seront alors calculées selon les règles de droit commun du 2, 4 et 5 du V du 1609 nonies C du CGI résultant des travaux de la CLECT ;

D'approuver le modèle de convention de délégation de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines annexé à la présente ; et d'autoriser M. le Maire à effectuer toute démarche permettant la signature de cette convention entre la commune et la communauté d'agglomération Rambouillet territoires.

3. A décidé, à l'unanimité de maintenir la participation financière du repas des séniors à 16 € par personne pour 2021.

4. A décidé, à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2022, la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire 15 heures semaine en période scolaire et 21 heures réparties sur l'année pour des travaux d'entretien complémentaire soit un temps de travail annualisé de 12 h 16 correspondant à 12.27/35^{ème}, pour assurer l'entretien des locaux du groupe scolaire.

21 h 30 Monsieur BERNIER Didier a rejoint la séance.

5. A désigné, Madame Véronique JEANNOT, coordonnateur d'enquête, pour le recensement de la population qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

6. A décidé, à l'unanimité, la création de 2 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population.

Et fixé la rémunération des agents à raison d'un forfait de 1 000 € brut incluant les séances de formation et la demi-journée de repérage.

7. A pris acte du rapport d'activités 2020 du Syndicat d'Energie des Yvelines.

8. A décidé, à l'unanimité, du renouvellement de la convention de confection de paie avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

9. A décidé, à l'unanimité, du renouvellement de la convention assistance retraite CNRACL avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

10. A décidé, à l'unanimité, de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

11. A décidé, à l'unanimité, de signer une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion pour la mise à disposition d'un agent pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines

- 12.** A décidé, à l'unanimité, de signer une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion pour l'instruction des demandes d'allocation pour perte d'emploi
- 13.** A décidé, à l'unanimité, de signer l'avenant n°1 portant prolongation de la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales.
- 14.** Monsieur le Maire a rendu compte de ses décisions dans le cadre de ses délégations et concernant le droit de préemption urbain.
- 15.** Un bilan de travail de chaque commission a été dressé.
- 16.** Chaque délégué, représentant la commune dans les organismes intercommunaux, a rendu compte des réunions auxquelles il a participé.

Fin de la séance à 23 h 00